CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CAPVALEUR

Société anonyme au capital de 3 271 012,5 euros
Siège social : 11, avenue Parmentier 31200 Toulouse (Haute Garonne)
491 949 822 R.C.S. TOULOUSE

Cher actionnaire,

Nous vous prions d'assister à l'assemblée générale mixte de notre société qui doit se tenir **le 19 novembre 2013 à 17h30, au siège social situé au 11 avenue Parmentier à TOULOUSE (31200)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

— Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013,

— Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,

— Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,

— Affectation du résultat,

— Quitus aux administrateurs,

— Ratification d'une nomination d'administrateur suite à une vacance,

— Questions diverses,

— Pouvoirs pour formalités.

Résolution relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

— Examen d'un projet d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou de voter par correspondance.

Les actionnaires pourront :
— soit assister personnellement à l'assemblée,
— soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint, ou à leur pacsé
— soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
— soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes sont à la disposition des actionnaires au siège social.

La demande doit être adressée à la société, à son siège social, par lettre simple ou par courrier électronique à l'adresse suivante : capvaleur@omnium-finance.com

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Il ne sera pas tenu compte des bulletins de vote reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée générale dans les conditions prévues par la loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée. Elles peuvent être adressées à la société, à son siège social, par lettre simple ou par courrier électronique.

1305418